



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Archives nationales

Question écrite n° 8435

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation des Archives nationales. « L'Etat se doit d'assumer pleinement les responsabilités qui lui reviennent. A cet égard, face à la saturation des centres de Paris et de Fontainebleau, les Archives nationales ont besoin d'un nouveau site. Elles ont besoin de cette Cité des archives (...). Tête de réseau des services d'archives, ce nouveau bâtiment, lieu de stockage mais surtout de recherche et de consultation, devra incarner la vitalité retrouvée des archives françaises, leur capacité à attirer de nouveaux publics, à contribuer à la modernisation de l'administration et à valoriser pour le plus grand nombre la mémoire de la France. S'inscrivant dans le cadre plus général d'un renouveau de notre politique des archives, notamment avec la modernisation souhaitable du cadre législatif qui s'y applique, ce projet donnera ce nouvel élan dont nous ressentons tous la nécessité. » Ces propos tenus par le Président de la République en novembre 2001 lors du colloque « Les Français et leurs archives » contrastent pourtant singulièrement avec l'actuelle situation des Archives nationales, dispersées et, pour de nombreux documents, dans une situation très inquiétante. Aussi il lui demande de préciser à la représentation nationale la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle, notamment pour la création du nouveau centre pour les Archives nationales.

Texte de la réponse

Souhaité par le Président de la République, le projet de construction d'un nouveau centre pour les Archives nationales fait l'objet d'une mission de préfiguration confiée à la directrice des Archives de France pour recenser et proposer des sites d'implantation possibles. Vingt-deux sites ont ainsi été visités dans un premier temps. Aujourd'hui, trois sites (Fontainebleau, Saint-Denis - Pierrefitte et Vincennes) ont vocation à faire l'objet d'une étude plus approfondie conduite par la direction des Archives de France et l'établissement de maîtrise d'ouvrage culturelle. Les conclusions de cette étude devront être remises au plus tard le 1er mars 2003, de manière que le Gouvernement puisse prendre sa décision. Parallèlement, au titre des études préalables, une étude de programmation générale des équipements et une étude de conseil en organisation ont été lancées. La volonté du Gouvernement est de privilégier une solution qui permette, en particulier sur le plan financier, de mener de front la construction d'un nouveau centre et la rénovation du centre historique des Archives nationales, à Paris.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8435

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4725

Réponse publiée le : 17 février 2003, page 1218